

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **14 juin 2022**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton  
Siège #2 - Andréanne Boulanger  
Siège #3 - Claude Yockell  
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin  
Siège #5 - Patrick Lefrançois  
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Samuel Boudreault  
Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

**3078-06-2022**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2022  
LIEU : SALLE MUNICIPALE**

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 10 mai 2022**

**3.2 - Séance extraordinaire du 19 mai 2022**

**4 - CONSEIL MUNICIPAL**

**5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 - Embauche d'une étudiante**

**5.2 - Autoriser le transfert de fonds pour une dépense / Pancarte de nom de rue**

**5.3 - Fermeture du bureau municipal durant la saison estivale**

**5.4 - Nommer un remplaçant au conseil en cas d'absence de la directrice générale**

**5.5 - Correction de règlement d'emprunt 389-2022**

**5.6 - Dépôt des états comparatifs**

**5.7 - Avis de motion / Règlement sur la politique Nétiquette**

**5.8 - Projet de règlement 393-2022 / Politique Nétiquette**

**6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1 - Adoption du rapport d'activité annuelle 2021 du service de sécurité incendie**

- 6.2** - Autorisation de paiement Services incentech inc
  - 6.3** - Modification du règlement 388-2022
- 7** - VOIRIE MUNICIPALE
  - 7.1** - Utilisation des services de la MRC de Lotbinière / Projet réfection rang du Petit-Lac
  - 7.2** - Octroi du contrat pour le contrôle de qualité / réfection du Petit-Lac
  - 7.3** - Nivelage des chemins
  - 7.4** - Nettoyage des fossés rue Energie vert, Belfast et route Ross
  - 7.5** - Versement de redevance à la MRC de Lotbinière pour les carrières sablières pour l'année 2021
- 8** - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU
- 9** - TRAITEMENT DES EAUX USÉES
  - 9.1** - Achat de sulfate ferrique pour les étangs aérées
- 10** - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 11** - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL
- 12** - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
  - 12.1** - Demande de dérogation mineure pour l'aménagement d'une clôture en cour avant
  - 12.2** - Agrandissement du périmètre urbain - Mandat à la MRC
  - 12.3** - Avis de motion / Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RSHPPPP) de mai 2022
  - 12.4** - Adoption projet de règlement 392-2022 / Règlement harmonisé sur la sécurité et la protection des personnes et des propriétés
  - 12.5** - Avis de motion / Règlement 391-2022 Concernant le rejets dans les réseaux d'égout et sur l'inventaire des matières dangereuses entreposées sur le territoire
  - 12.6** - Projet de règlement 391-2022 concernant les rejets dans les réseaux dégoût et sur l'inventaire des matières dangereuses entreposées sur le territoire
  - 12.7** - Avis de motion / Règlement 390-2022 sur l'utilisation de l'eau potable
  - 12.8** - Projet de règlement 390-2022 intitulé Règlement sur l'utilisation de l'eau potable
- 13** - SPORT, LOISIR ET CULTURE
  - 13.1** - Autorisation de passage pour la parade du 150e de la municipalité
- 14** - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
  - 14.1** - Autorisation de paiement à la MRC / Achat des bacs bruns
- 15** - BIBLIOTHÈQUE
- 16** - OMH DE BEAURIVAGE
- 17** - DIVERS
  - 17.1** - Information sur la planification stratégique
  - 17.2** - Fondation Charles Bruneau / Parcours de cyclistes
  - 17.3** - Autorisation de paiement participant à la parade du 150e de la municipalité
  - 17.4** - Projet VR
- 18** - ADOPTION DES COMPTES
  - 18.1** - Comptes à payer pour le mois de mai 2022
- 19** - CORRESPONDANCES
- 20** - DÉPÔT DE DOCUMENTS
  - 20.1** - Rapport Bibliothèque Florence Guay
- 21** - MRC DE LOTBINIÈRE
- 22** - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 23** - CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 24** - POINTS D'INFORMATION

Il est proposé par le conseiller Andréanne Boulanger, appuyé par Claude Yockell et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juin 2022 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3079-06-2022**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 10 mai 2022**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3080-06-2022**

#### **3.2 - Séance extraordinaire du 19 mai 2022**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **4 - CONSEIL MUNICIPAL**

#### **5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**3081-06-2022**

##### **5.1 - Embauche d'une étudiante**

CONSIDERANT QUE la municipalité a besoin d'une ressource pour de l'aide en secrétariat

CONSIDERANT QU'UN offre d'emploi a été publié pour l'embauche d'une personne a temps plein pour exécuter les tâches administratives

CONSIDERANT QUE nous pouvons prévoir un délai important avec l'embauche officielle de la ressource à temps plein en administration

IL est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'AUTORISER l'embauche occasionnel de Gabrielle Brouard, étudiante, au salaire de 17.00\$ / heure

QUE la directrice générale soit autorisé à l'utiliser ses services aux besoins jusqu'à l'embauche de la ressource en administration à temps plein

DE puiser les fonds au poste budgétaire, salaire administration

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3082-06-2022

**5.2 - Autoriser le transfert de fonds pour une dépense / Pancarte de nom de rue**

ATTENDU QUE la municipalité désire renouveler ses pancartes de nom de rue

ATTENDU QU'un budget a été réservé pour l'aménagement des clôtures à l'eau potable

ATTENDU QUE cette dépense d'aménagement des clôtures l'eau potable serait préférable d'être effectué après plusieurs constructions de résidences

Il est proposé par Claude Yockell, appuyé par Sylvie Laplante et résolu

D'UTILISER les fonds de 10 000\$ réservés aux clôtures pour le projet pancarte de nom de rue

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3083-06-2022

**5.3 - Fermeture du bureau municipal durant la saison estivale**

ATTENDU QUE la période estivale arrive à grands pas

PAR CONSEQUENT QUE le bureau municipal soit fermé du 25 au 29 juillet 2022 inclusivement.

Proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu unanimement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3084-06-2022

**5.4 - Nommer un remplaçant au conseil en cas d'absence de la directrice générale**

ATTENDU QUE la municipalité désire nommer une remplaçante en cas d'absence de la directrice générale lors de séance de conseil

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu

DE nommer Isabelle Toutant, agente de développement, comme remplaçante pour exécuter les tâches lors d'un conseil municipal. En l'absence de la directrice générale seulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3085-06-2022

**5.5 - Correction de règlement d'emprunt 389-2022**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage, apporte une correction au règlement 389-2022 Décrétant une dépense de 740 000\$ destinée à la réfection du rang St-Charles incluant la canalisation d'eau potable de la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

A l'article 1 du règlement, est inscrit :

ARTICLE 1. Pour les fins du présent projet de règlement, le conseil municipal décrète une dépense n'excédant pas 740 000\$ incluant les frais de voiries, les frais d'imprévus, d'honoraires professionnels, la taxe nette et les frais de financement selon l'estimation préparée par la firme SNC Lavalin en date du **27 septembre 2021**, annexée au présent règlement sous l'annexe A

Or, on devrait lire : Pour les fins du présent projet de règlement, le conseil municipal décrète une dépense n'excédant pas 740 000\$ incluant les frais de voiries, les frais d'imprévus, d'honoraires professionnels, la taxe nette et les frais de financement selon l'estimation préparée par la firme SNC Lavalin en date du **23 novembre 2021**,

annexée au présent règlement sous l'annexe A

J'ai dûment modifié le règlement 389-2022 en conséquence.

Il est proposé par Claude Yockell, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'EN faire la correction nécessaire et de joindre tout documents nécessaires au ministère

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **5.6 - Dépôt des états comparatifs**

**3086-06-2022**

#### **5.7 - Avis de motion / Règlement sur la politique Nétiquette**

Je Andréanne Boulanger conseillère donne avis de motion qu'il sera présenté pour l'adoption à une séance subséquente du conseil de la Municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage un règlement 393-2022 Adoptant une politique Nétiquette.

**3087-06-2022**

#### **5.8 - Projet de règlement 393-2022 / Politique Nétiquette**

ATTENDU QUE : La municipalité doit mettre en place une politique de « Nétiquette » suite à la mise en place de la page Facebook et pour le site Internet de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion à été donné par Andréanne Boulanger à la séance ordinaire du 14 juin 2022

ATTENDU QUE: Le conseil municipal a étudié les propositions transmises pour mettre en application la « Nétiquette »;

EN CONSÉQUENCE : Sur proposition de Richard Breton, appuyé par Marie-Pierre Fortin que le conseil municipal adopte la politique de « Nétiquette ». Celle-ci a été adoptée à la séance du conseil le 14 juin 2022 tel qu'indiqué à la résolution 2022-06-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**3088-06-2022**

#### **6.1 - Adoption du rapport d'activité annuelle 2021 du service de sécurité incendie**

ATTENDU QU la réception du rapport annuel 2021 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation

Il est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu

QUE le conseil adopte ledit rapport d'activité annuelle 2021

**3089-06-2022**

#### **6.2 - Autorisation de paiement Services incetech inc**

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'AUTORISER la dépense de 2017.60\$ pour la réparation du camion de pompier # 443

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire entretien et réparation véhicule roulant pompier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3090-06-2022

**6.3 - Modification du règlement 388-2022**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 388-2022 dû à la corrélation incertaine entre une annexe et le règlement. L'estimation détaillée du 9 juin 2022 ne fait pas partie intégrante du règlement.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage a décrété, par le biais du règlement 388-2022, une dépense de 500 000\$ et un emprunt de 500 000\$ pour l'acquisition d'une autopompe-citerne pour le service incendie remboursable en 10 ans

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier l'article 2 du règlement 388-2022

Il est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu à l'unanimité

QUE l'article 2 du règlement numéro 388-2022 est remplacé par le suivant " Le conseil est autorisé à faire l'acquisition d'une autopompe-citerne pour le service incendie incluant les taxes nettes, tel qu'il apparaît sur l'estimation détaillée préparée et signée par madame Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire- trésorière, en date du 9 juin 2022, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme l'annexe A."

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7 - VOIRIE MUNICIPALE**

3091-06-2022

**7.1 - Utilisation des services de la MRC de Lotbinière / Projet réfection rang du Petit-Lac**

ATTENDU QUE la municipalité procèdera à la réfection du rang du Petit-Lac

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a effectué les plans et devis pour la réfection de la route

ATTENDU QU'il est important d'obtenir les services d'une firme pour la surveillance partielle du bureau et de chantier pour la réfection du rang du Pett-Lac

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Sylvie Laplante et résolu

D'ACCEPTER l'offre au taux horaire de : Ingénieur : 70\$, Technicien : 60\$, Cartographie 50\$: Secrétariat 30\$: Technicien avec GPS 90\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3092 -06-2022 7.2 - Octroi du contrat pour le contrôle de qualité / réfection du Petit-Lac**

ATTENDU QUE l'autorisation d'appel de soumission a été expédiée en juin dernier pour le mandat du contrôle qualitatif des matériaux pour le remplacement de ponceaux et resurfaçage du rang du Petit-Lac

ATTENDU QUE nous avons reçu deux soumissions

Soumissionnaires	Prix
Nvira - Sols et matériaux	9 994.00\$ + taxes
Englobe	9 790.10\$ + taxes

ATTENDU QUE toutes ses soumissions sont conformes

IL est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu

D'OCTROYER le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le remplacement de ponceaux et resurfaçage du rang du Petit-Lac à la firme Englobe - Sols et matériaux au montant de 9 790.00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3093-06-2022      7.3 - Nivelage des chemins**

ATTENDU QUE le nivelage des chemins est nécessaire au printemps ainsi qu'à l'automne de chaque année dans les rangs

IL est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Richard Breton et résolu

D'AUTORISER le paiement à Mercier et fils pour le nivelage des chemins pour un maximum de 10 000\$ pour l'année

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire Nivelage des chemins tel que prévu au budget

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3094-06-2022      7.4 - Nettoyage des fossés rue Energie vert, Belfast et route Ross**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé au nettoyage des fossés sur la route de l'énergie verte, du rang Belfast et de la route Ross

Il est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'AUTORISER la dépense de 5 805.00\$ à Excavation BG Bilodeau pour le nettoyage des fossés.

D'AUTORISER la dépense de 2686.59\$ à Excavations J.V Sylvain inc. pour la location de camion

DE PUISER la dépense au poste budgétaire, nettoyage des fossés tel que prévu au budget

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3095-06-2022      7.5 - Versement de redevance à la MRC de Lotbinière pour les carrières  
sablères pour l'année 2021**

Attendu que la Municipalité a prélevé des matériaux granulaires sur le lot 4 449 387 et 4 449 388;

Attendu qu'elle doit, en vertu des déclarations périodiques du 1er janvier au 31 décembre 2021, verser à la MRC de Lotbinière la redevance de 0.61\$ la tonne calculée sur un tonnage total prélevé de 1043 tonnes métriques ayant circulé sur les routes municipales;

Proposé par Richard Breton, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'autoriser le paiement de la redevance carrière et sablière à la MRC de Lotbinière au montant de 636.50\$ pour la période ciblée.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03 10035 000 - immobilisations..

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU**

**9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

3096-06-2022

**9.1 - Achat de sulfate ferrique pour les étangs aérées**

Attendu que la Municipalité a l'obligation de procéder à la déphosphatation de ses eaux usées avant de les rejeter au cours d'eau;

Attendu que pour réaliser cette déphosphatation la Municipalité utilise du sulfate ferrique;

Proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu unanimement

De faire l'achat de 6 810 kg de sulfate ferrique 0.502\$ le kg de la compagnie Chemtrade Canada pour un montant total de 3418.62\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 0241 400 635 – Traitement des eaux usées – Produits chimiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

**11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL**

**12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

3097-06-2022

**12.1 - Demande de dérogation mineure pour l'aménagement d'une clôture en cour avant**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2022-29 demandée par la propriétaire madame Chantal Villemaire consiste à permettre l'aménagement d'une clôture en cour avant sur le lot 4 449 565 situé au 461 rue du Manoir;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de la demanderesse se situe sur un coin de rue;

CONSIDÉRANT QU'UNE portion de la clôture donnant sur la rue du Centenaire aurait une hauteur de 2 mètres dans la portion de la cour avant au lieu de 1 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est en pente et ceci donnerait de l'intimité dans la cour arrière;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié et que les gens ont été consultés;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Il est recommandé par le comité d'urbanisme d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

Il est proposé par Marie-Pier Fortin, appuyé par Claude Yockell et résolu d'adopter cette dérogation mineure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3098-06-2022

**12.2 - Agrandissement du périmètre urbain - Mandat à la MRC**

Il est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Claude Yockell de donner le mandat à la MRC de Lotbinière pour préparer le dossier de demande d'exécution à la CPTAQ pour l'agrandissement du périmètre urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3099-06-2022

**12.3 - Avis de motion / Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RSHPPPP) de mai 2022**

Je Richard Breton conseiller donne avis de motion qu'il sera présenté pour l'adoption à une séance subséquente du conseil de la Municipalité de Saint-Patrice de



Beaurivage un règlement 392-2022 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

**3100-06-2022**

**12.4 - Adoption projet de règlement 392-2022 / Règlement harmonisé sur la sécurité et la protection des personnes et des propriétés**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public qu'un nouveau règlement soit adopté relativement à l'harmonisation sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné précédemment

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et consent à sa lecture

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Claude Yockell et résolu que ce projet de règlement soit adopté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3101-06-2022**

**12.5 - Avis de motion / Règlement 391-2022 Concernant le rejets dans les réseaux d'égout et sur l'inventaire des matières dangereuses entreposées sur le territoire**

Je Patrick Lefrançois conseiller donne avis de motion qu'il sera présenté pour l'adoption à une séance subséquente du conseil de la Municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage un règlement 391-2022 Règlement 391-2022 concernant les rejets dans les réseaux d'égout et sur l'inventaire des matières dangereuses entreposées sur le territoire

**3102-06-2022**

**12.6 - Projet de règlement 391-2022 concernant les rejets dans les réseaux dégoût et sur l'inventaire des matières dangereuses entreposées sur le territoire**

Attendu qu'il est dans l'intérêt public qu'un nouveau règlement soit adopté relativement aux rejets dans le réseau d'égout sur le territoire de la municipalité;

Attendu que le présent règlement abroge les règlements antérieurs;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil du 14 juin 2022;

Attendu qu'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Richard Breton, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu unanimement que le présent projet de règlement soit adopté et que le conseil municipal décrète ce qui suit :

**3103-06-2022**

**12.7 - Avis de motion / Règlement 390-2022 sur l'utilisation de l'eau potable**

Je Andréanne Boulanger conseillère donne avis de motion qu'il sera présenté pour l'adoption à une séance subséquente du conseil de la Municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage un règlement 390-2022 sur l'utilisation de l'eau potable

**3104-06-2022**

**12.8 - Projet de règlement 390-2022 intitulé Règlement sur l'utilisation de l'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable du gouvernement provincial, toutes les municipalités doivent adopter une réglementation sur l'utilisation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à une séance ordinaire de ce Conseil municipal, tenue le 14 juin 2022,

À CES CAUSES,

Il est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Sylvie Laplante et résolu unanimement

Que le règlement numéro 390-2022 et que le conseil ordonne et statue par ledit règlement ainsi qu'il suit, savoir :

### **13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE**

**3105-06-2022**

#### **13.1 - Autorisation de passage pour la parade du 150e de la municipalité**

ATTENDU QUE la municipalité fête le 150e de sa municipalité

ATTENDU QU'une parade est organisée le 26 juin 2022 et passera sur le territoire de la municipalité

ATTENDU QUE le Ministère des travaux a besoin d'une autorisation de la municipalité pour l'accès sur la route du Moulin ainsi que sur la rue Principale direction ouest et rang des Chutes

CONSIDERANT QUE la sécurité sera présente sur le territoire par le service incendie ainsi que par la Sûreté du Québec

Il est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

QUE la municipalité accepte de passage de la parade le 26 juin prochain sur les routes de sa municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**3106-06-2022**

#### **14.1 - Autorisation de paiement à la MRC / Achat des bacs bruns**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'achat des bacs de compostes pour la répartition dans les rangs de la municipalité

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

D'AUTORISER la dépense de 13 634.64\$ pour l'achat des bacs de composte et de puiser cette dépense au poste budgétaire Bacs bruns

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **15 - BIBLIOTHÈQUE**

### **16 - OMH DE BEAURIVAGE**

### **17 - DIVERS**

#### **17.1 - Information sur la planification stratégique**

**3107-06-2022**

#### **17.2 - Fondation Charles Bruneau / Parcours de cyclistes**

ATTENDU QUE la fondation Charles Bruneau demande l'autorisation de passage sur le territoire de la municipalité pour le tour CIBC -Charles Bruneau le 6 juillet prochain

ATTENDU QUE le passage est sur une courte distance direction St-Agathe, soit du km 98 au km101 sur le chemin de Craig

Il est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'AUTORISER le passage pour les cyclistes de la Fondation Charles Bruneau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3108-06-2022

**17.3 - Autorisation de paiement participant à la parade du 150e de la municipalité**

ATTENDU QUE lors du 150e de la municipalité, une parade sera présentée le 26 juin 2022

IL est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

D'AUTORISER le paiement des participants de la parade et de puiser cette dépense au poste budgétaire 150e de la municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**17.4 - Projet VR**

**18 - ADOPTION DES COMPTES**

3109-06-2022

**18.1 - Comptes à payer pour le mois de mai 2022**

Il est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Claude Yockell et résolu unanimement que les comptes et les prélèvements automatiques autorisés par la résolution no 1501-12-2017 ainsi que les comptes à payer pour le mois de mai 2022 soient acceptés et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour un total de : 209 641.96 \$

**19 - CORRESPONDANCES**

**20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**20.1 - Rapport Bibliothèque Florence Guay**

**21 - MRC DE LOTBINIÈRE**

**22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

3110-06-2022

**23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La séance ordinaire du 14 juin 2022 est fermée à 20h47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

Samuel Boudreault, maire

---

Annie Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**  
Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de mai 2022

---

Annie  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Gagnon

**24 - POINTS D'INFORMATION**